Les Églises américaines et les nouvelles formes de mariages

Baptiste COULMONT

Ces dernières années, deux populations bien différentes ont obtenu des réformes locales du mariage, qui laissent en place le mariage « classique » mais qui créent de nouvelles formes d'unions reconnues par l'État. D'un côté, les « unions civiles » créées en 2000 dans le Vermont, donnent aux couples du même sexe les droits que le mariage donne aux couples de sexes différents. De l'autre, les « *covenant marriages*[1] » restreignent les possibilités de divorce pour les couples (de sexes différents) qui les choisissent.

Ces deux nouveaux statuts ont été créés presque simultanément dans deux États bien différents de l'Union : le Vermont pour les premières, la Louisiane pour les seconds. Si, pour l'instant, *covenant marriages* et unions civiles n'ont qu'un poids statistique infinitésimal au regard du nombre de mariages états-uniens, ils semblent être dotés d'un poids symbolique bien plus important, étant investis, selon différents acteurs, d'une capacité de redéfinition du mariage.

Ces créations ont directement rencontré les Églises : partout aux États-Unis, un membre du clergé peut signer la licence de mariage qui rend valide aux yeux de l'État l'union légale de deux personnes et ces modifications du mariage n'ont pas manqué de modifier leur pratique. Cette délégation de pouvoir accordée au clergé dans la célébration des mariages est un des recoins sombres de l'édifice juridique et social que constitue la séparation états-unienne de l'Église et de l'État. C'en serait presque une oubliette : ni les sciences juridiques ni les sciences sociales ne semblent s'être penchées sur l'autorisation faite par l'État aux ministres du culte de servir comme officier d'état-civil (« *agent of the state* ») dans la célébration des mariages. Pourtant, comme nous allons le constater, des modifications dans le droit du mariage modifient la pratique religieuse.

Baptiste COULMONT, ancien élève de l'École normale supérieure, a soutenu en 2003 une thèse de sociologie *« Que Dieu vous bénisse ! » Le mariage religieux des couples du même sexe aux États-Unis.* Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux (EHESS) et Laboratoire de sciences sociales (ENS).

Comment les Églises se sont-elles adaptées à ces deux nouveautés qu'elles sont amenées à célébrer ? Ont-elles fait plus que s'adapter ? Ont-elles recherché ce qui s'apparente à une « extension du menu des options » offert aux couples qui souhaitent une union ? Le passage *du* mariage *aux* mariages remet-il en cause théologies et pastorales chrétiennes ?

Notre recherche s'appuie sur une enquête par entretiens dans le Vermont (un an et demi après la création des unions civiles), sur des sources statistiques du Vermont et des États ayant instauré un *covenant marriage*, ainsi que sur des sources secondaires (presse et recherches de science sociale et de droit). Mais avant de nous pencher sur les unions civiles et les *covenant marriages*, nous allons commencer par une étude des *variations à l'intérieur du concept* de mariage, puis nous nous pencherons sur ce qui nous apparaît comme des *variations du concept même* de mariage : la pluralisation des formes de mariage et l'influence de cette pluralisation sur les Églises.

La nouveauté n'est pas radicale : tout au long du vingtième siècle la gestion par les Églises de la délégation de pouvoir que l'État leur accorde n'a cessé d'évoluer.

Une pratique « universellement acceptée » mais en diminution

Les relations entre Églises et État sont scrutées avec attention et font l'objet de discours incessants sur la bonne étendue de la séparation, du libre exercice et du non-établissement. Mais le fait que le clergé puisse certifier, au nom de l'État, le mariage de deux personnes n'est pas perçu comme une atteinte à cette séparation : on ne trouve pas d'article dans les revues de droit (y compris dans des revues spécialisées comme le *Journal of Church and State*) et les ouvrages présentant cette délégation de pouvoir contiennent un discours uniforme.

Les premiers colons du Massachussetts interdisent aux ministres du culte de solenniser les mariages, mais cette règle est par la suite relâchée et les pasteurs américains retrouvent une fonction d'officier d'état-civil

1. « *Covenant* » est un terme assez difficile à traduire que nous garderons en Anglais : c'est un terme théologique décrivant l'Alliance biblique entre Dieu et Israël et un terme de philosophie politique — une sorte de contrat social. Notons qu'à l'automne 2003, la cour suprême de l'État du Massachusetts a également reconnu le mariage entre personnes du même sexe.

Parce que le mariage religieux est aussi un mariage civil, les modifications du droit séculier ont une influence sur la pratique des mariages religieux. Tout au long du vingtième siècle, il est possible de repérer de telles influences. Nous allons prendre trois exemples. Le premier est constitué par l'augmentation du nombre de divorces au cours de la première moitié du vingtième siècle et, en conséquence, par celle du nombre de remariages : les Églises protestantes les plus centrales (luthériens, presbytériens, épiscopaliens…) dites « *mainstream* » ou « *mainline* » se sont adaptées à ce nouveau régime. Le deuxième espace est constitué par les différences de droit entre États. Le mariage et le divorce sont, aux États-Unis, une affaire des gouvernements locaux, pas du gouvernement fédéral : certains lieux vont alors être dotés d'avantages comparatifs et pouvoir développer une économie du mariage religieux. Le troisième espace est constitué par l'absence d'Églises établies et donc, par la difficulté pour les États de définir qui est légalement un ministre du culte : de fait, tout le monde peut agir comme officiant d'un mariage.

2. Richard B. Couser, *Ministry and the American Legal System: A Guide for Clergy, Lay Worker, and Congregations*, Minneapolis, Fortress Press, 1993, pp. 78-79. Voir aussi Richard R. Hammar, *Pastor, Church and Law*, Matthews (NC), Christian Ministry Resources, 2000.

3. Carl Zollmann, *American Civil Church Law*, Studies in History, Economics and Public Law, Volume LXXVII, Whole Number 181, New York, Columbia University, 1917, p. 332.

4. Nancy Cott, *Public Vows: A History of Marriage and the Nation*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2000.

5. National Center for Health Statistics, *Vital Statistics of the United States, 1988*, Vol. III. Marriage and Divorce, Washington, Public Health Service, 1996. Consulter aussi Cathy Lynn Grossman, « Civil marriage on rise across USA », *USA Today*, 6 octobre 2003. (http://www.usatoday.com/news/nation/2003-10-06-civilmarriage-usat_x.htm).

6. Roderick Phillips, *Putting Asunder: A History of Divorce in Western Society*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 1988.

Pour lire la suite du texte, me consulter ou acheter la revue
Matériaux pour l'histoire de notre temps, 2004, n°75,
publiée par la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine
http://www.bdic.fr/